



# Inscriptions aux séjours vacances

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial. Un acompte sera demandé lors de l'inscription définitive. Le montant du séjour doit impérativement être soldé avant le départ de l'enfant.

## Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Carte de quotient familial (en cours de validité)
- Photocopie de l'attestation de la carte Vitale (en cours de validité)
- Carnet de santé
- Livret de famille
- En cas de séparation ou divorce, fournir le jugement précisant la garde des enfants
- Test anti panique

## Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle (CMU) :

- Photocopie de l'attestation de la CMU
- Photocopie de l'attestation de la carte Vitale
- Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet.
- Cette inscription s'accompagnera du versement de 10 % du montant du séjour.



31, av. du Président Salvador Allende  
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

☎ 01 41 60 93 93